

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2013

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
Mme Neuville

ARTICLE 7

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 44 :

« Si le nombre de médecins biologistes et de pharmaciens biologistes est le même, le... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.